FICHE 24 / L’ESSENTIEL SUR…

**Les solutions pour les élèves qui n’ont pas formulé de vœux avant le 13 mars**

**Formuler des vœux pour des formations en apprentissage**

Certains établissements qui proposent ces formations **peuvent décider d’autoriser la saisie des vœux au-delà du 13 mars** (dans certains cas jusqu’au 20 septembre). Cette date limite de saisie des vœux varie donc selon les choix des établissements

Les élèves peuvent formuler jusqu’à 10 vœux en apprentissage. Et pour ceux qui ne l’ont pas encore fait, l’inscription à Parcoursup et la création d’un dossier sont toujours possibles.

Pour trouver ces formations sur Parcoursup, il suffit de rechercher une formation et de cocher « Formations en apprentissage » dans l’encart « critères spécifiques ».

Nous vous rappelons que l’une des conditions à remplir pour suivre une formation en apprentissage est de trouver un employeur pour signer un contrat d’apprentissage.

Pour rappel, ces formations permettent :

* d’obtenir un diplôme d’enseignement supérieur et d’acquérir des compétences professionnelles en alternant une formation théorique et une formation pratique sur son lieu de travail
* de financer ses études : une rémunération qui tient compte de l’âge et du diplôme préparé qui sera augmentée de 30 euros nets/mois à compter de la rentrée.

Exemple de rémunération d’un apprenti de 18 ans en BTS apprentissage :

* + - 1er année : 614 euros/bruts par mois
    - 2ème année : 734 euros/ bruts par mois

* de bénéficier d’un excellent tremplin pour l’emploi : 70% des apprentis trouvent un emploi dans les 7 mois suivant leur formation
* de bénéficier du statut d’étudiant  et d’une aide de 500 euros pour passer son permis de conduire

**S’inscrire à la phase complémentaire à partir du 26 juin**

Les élèves qui n’ont pas créé de dossier pendant la phase principale de la procédure Parcoursup (du 22 janvier au 13 mars) ou qui ont créé un dossier mais n’ont pas formulé de vœux avant le 13 mars pourront s’inscrire à partir du 26 juin à la phase complémentaire et formuler des vœux pour des formations proposant des places vacantes.

Des informations précises relatives à cette phase complémentaire seront fournies ultérieurement.